



Commission
européenne

PACTE VERT POUR L'EUROPE

**ATTEINDRE
NOS OBJECTIFS**



TABLE DES MATIÈRES



03

Rendre l'Union européenne **neutre sur le plan climatique** d'ici à 2050



06

Un projet de transformation de **notre économie et de nos sociétés**



10

Rendre les **transports** durables pour tous



13

Prendre la tête de la **troisième révolution industrielle**



16

Rendre notre **système énergétique** propre



18

Des **bâtiments** rénovés pour un mode de vie plus écologique



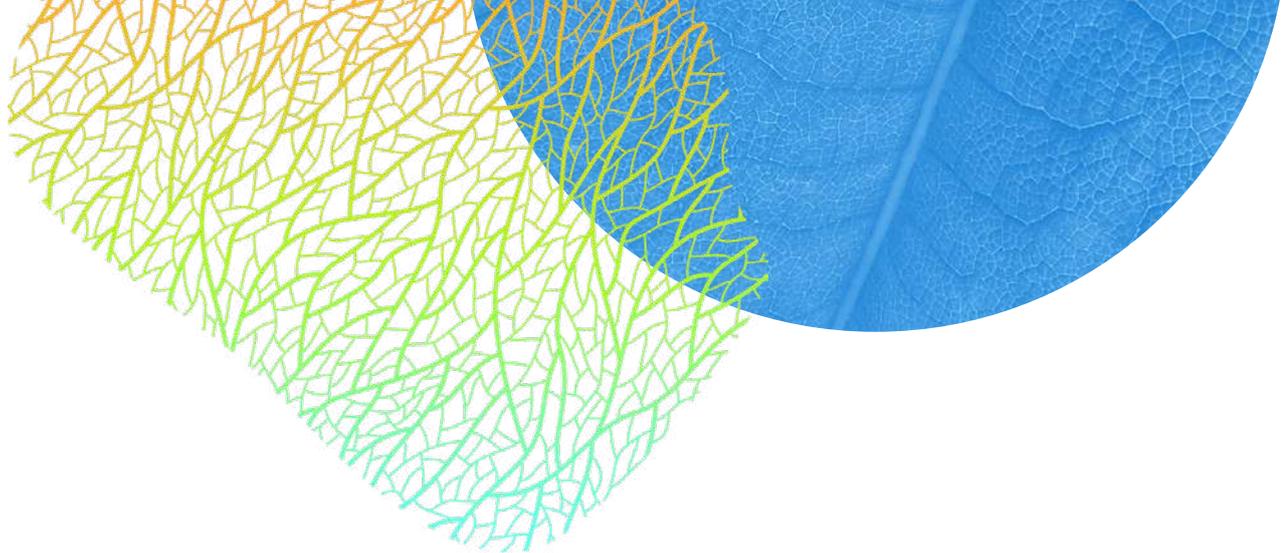
21

Travailler avec la **nature** pour protéger notre planète et notre santé



24

Renforcer l'**action** mondiale pour le **climat**



RENDRE L'UNION
EUROPÉENNE
NEUTRE
SUR LE PLAN
CLIMATIQUE
D'ICI À 2050



La décennie où tout va se jouer a déjà commencé.

Faire de l'Europe le premier continent climatiquement neutre du monde, tel est l'objectif que nous nous sommes fixé.

Dans cette entreprise ambitieuse, notre première grande étape sera **une réduction des émissions de 55 % d'ici à 2030**. La décennie dans laquelle nous venons d'entrer sera décisive.

Voici comment nous allons exploiter au mieux les années qui viennent:

Décembre 2019



La Commission présente le pacte vert pour l'Europe, qui contient un engagement en faveur de la neutralité climatique d'ici à 2050

Mars 2020



La Commission propose une loi européenne sur le climat afin d'inscrire l'objectif de neutralité climatique à l'horizon 2050 dans une législation contraignante

Septembre 2020

55%



La Commission propose un nouvel objectif de réduction des émissions nettes d'au moins 55 % d'ici à 2030, qui sera inscrit dans la loi européenne sur le climat

Décembre 2020



Les dirigeants européens approuvent l'objectif de réduction des émissions nettes d'au moins 55 % d'ici à 2030 proposé par la Commission

**Avril
2021**



Le Parlement européen et les États membres parviennent à un accord politique concernant la loi européenne sur le climat

**Juin
2021**



La loi européenne sur le climat entre en vigueur

**Juillet
2021**



La Commission présente un paquet de propositions visant à transformer notre économie, afin d'atteindre les objectifs climatiques fixés à l'horizon 2030



Le Parlement européen et les États membres négocient et adoptent le paquet législatif concernant la réalisation des objectifs climatiques à l'horizon 2030

2030

l'UE doit réduire ses émissions d'au moins 55 % par rapport aux niveaux de 1990

2050

l'UE doit devenir neutre sur le plan climatique



UN PROJET DE
TRANSFORMATION
DE **NOTRE**
ÉCONOMIE ET
DE NOS SOCIÉTÉS

Le changement climatique est le plus grand défi de notre époque; et c'est l'occasion de bâtir un nouveau modèle économique.

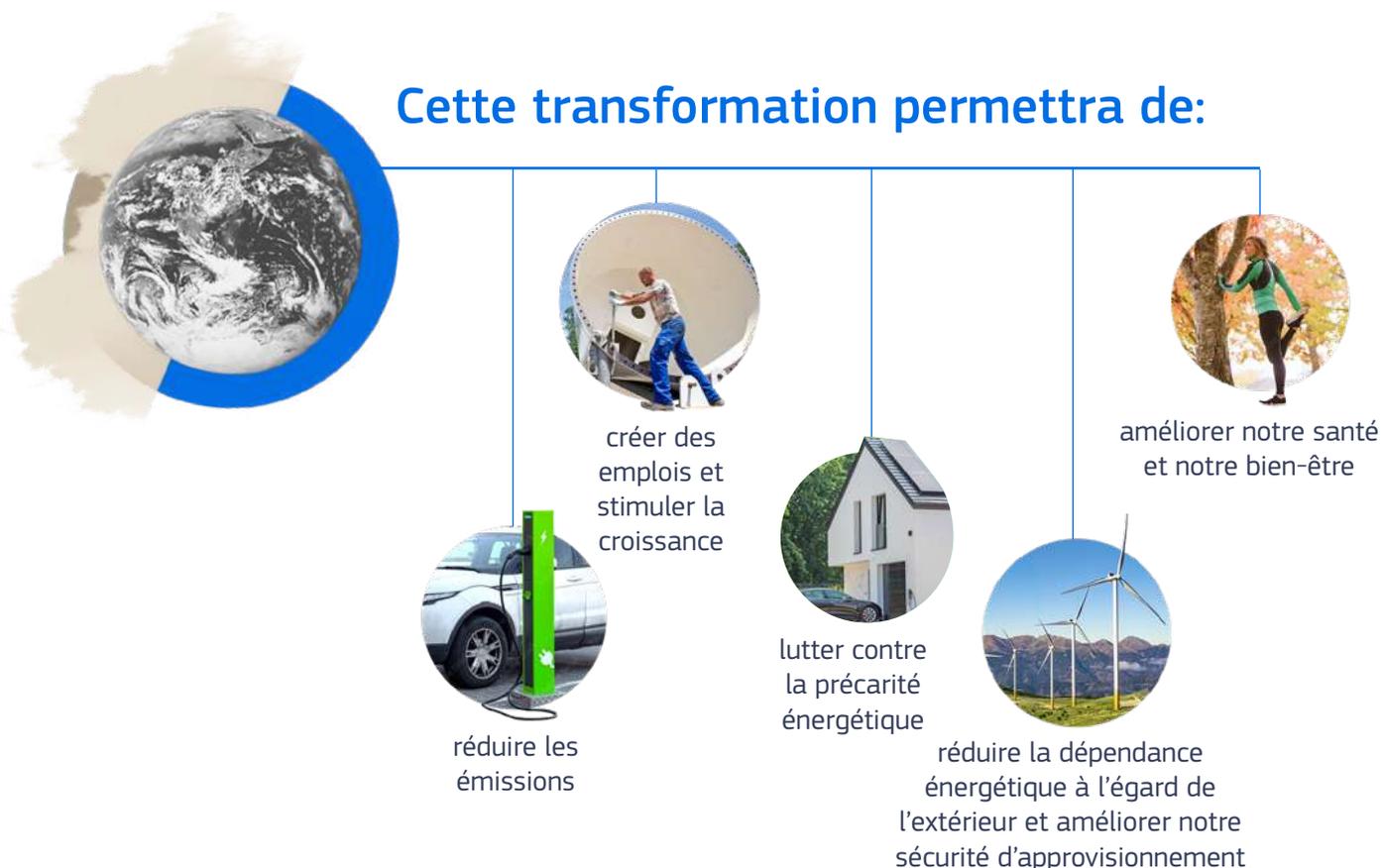
Nous sommes à un **tournant dans la lutte contre le changement climatique**. Nous sommes la dernière génération qui peut encore agir à temps. C'est à nous de prendre des mesures pour maintenir le réchauffement de la planète nettement en dessous de 2 °C, pour préserver nos moyens de subsistance, limiter l'extinction des espèces et protéger la planète pour les générations futures.

L'UNION EUROPÉENNE, ACTEUR MONDIAL DE PREMIER PLAN DANS LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'Union européenne montre l'exemple. Le pacte vert pour l'Europe, adopté en décembre 2019, a fixé les grandes lignes de ce changement porteur de transformation.

Les 27 États membres de l'UE sont tous résolus à **faire de l'UE le premier continent neutre sur le plan climatique d'ici à 2050**. Pour y parvenir, ils se sont engagés à réduire leurs émissions d'au moins 55 % d'ici à 2030, par rapport aux niveaux de 1990.

Il s'agit d'obligations légales énoncées dans la première loi européenne sur le climat. **Cela crée de nouvelles possibilités en matière d'innovation, d'investissement et d'emploi.**



ADAPTER TOUS LES SECTEURS DE NOTRE ÉCONOMIE À LA RÉALISATION DE L'OBJECTIF CLIMATIQUE À L'HORIZON 2030

Ce paquet de propositions vise à **rendre tous les secteurs de l'économie de l'UE aptes à relever ce défi**. Il engage l'UE sur une voie qui lui permettra d'atteindre ses objectifs climatiques à l'horizon 2030 d'une manière **juste, rentable et compétitive**.

UNE TRANSITION JUSTE, COMPÉTITIVE ET ÉCOLOGIQUE

Le défi consiste à faire en sorte que la transition crée des **opportunités pour tous**. Ce paquet propose des mesures pour **soutenir les citoyens vulnérables, par la lutte contre les inégalités et la précarité énergétique**.

Il contribue également à **garantir des conditions de concurrence égales pour nos entreprises**, afin de renforcer leur compétitivité.

L'objectif est de permettre aux citoyens de **bénéficier d'avantages, de la manière la plus rapide et la plus juste possible**, tout en **créant les emplois de demain**, en protégeant ceux qui sont dans le besoin et en rendant nos entreprises compétitives.

Ces propositions prévoient:



un recours accru aux énergies renouvelables



la mise en vente de voitures neuves non polluantes et de carburants plus propres pour les voitures, les avions et les navires existants



une extension du système européen de tarification du carbone à un plus grand nombre de secteurs



des objectifs en matière d'économies d'énergie

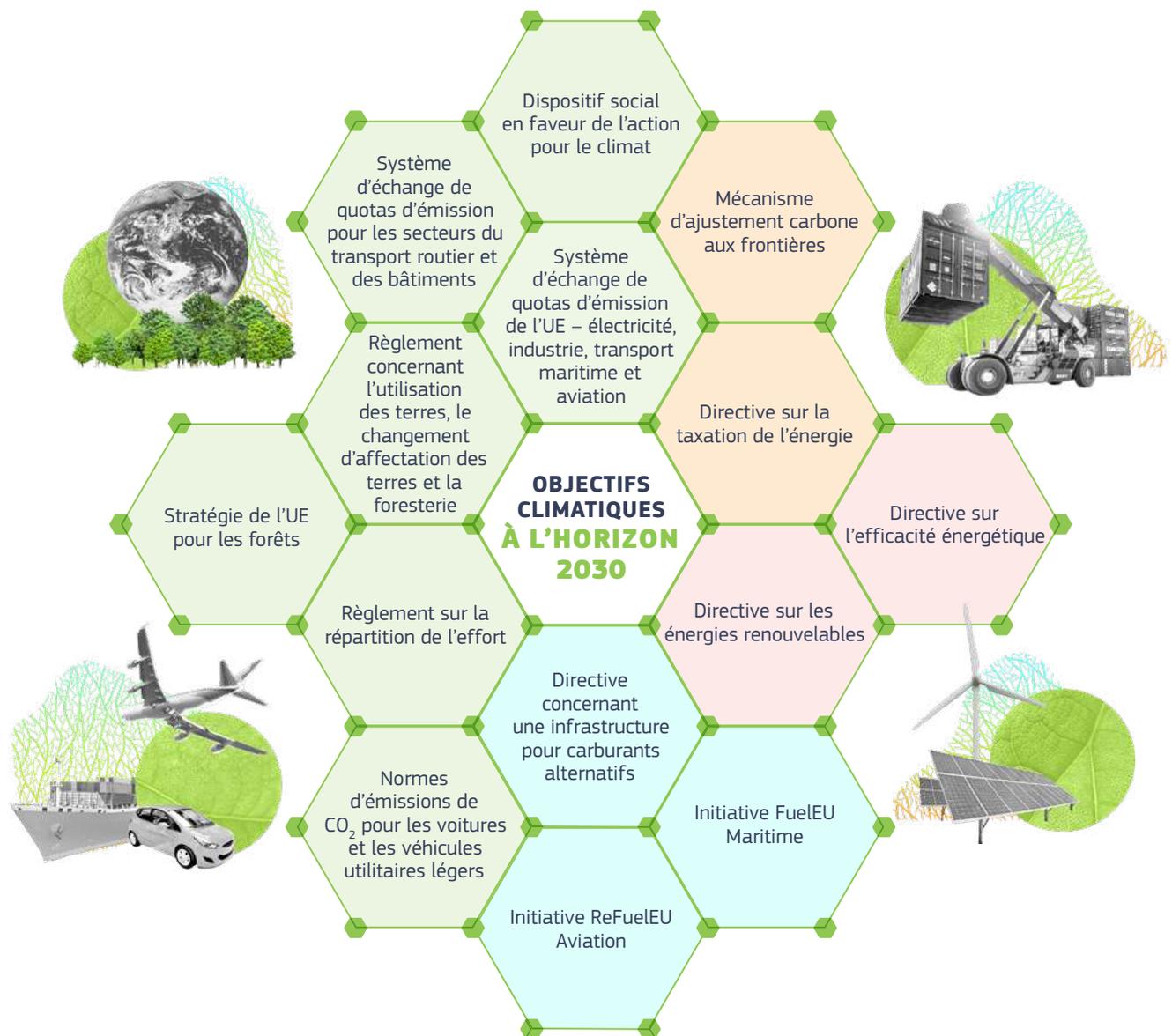


une taxation des sources d'énergie qui soit conforme aux objectifs climatiques



des mesures de soutien aux citoyens vulnérables, afin qu'ils n'aient pas de coûts supplémentaires à supporter pendant la transition

CES PROPOSITIONS FOURNIRONT LES OUTILS NÉCESSAIRES À LA TRANSFORMATION PROFONDE ET SOCIALEMENT JUSTE DE L'ÉCONOMIE DE L'UE ENVISAGÉE PAR LE PACTE VERT POUR L'EUROPE





RENDRE LES
TRANSPORTS
DURABLES
POUR TOUS

La transition vers une mobilité plus écologique vise à mettre en place une offre de transports propres, accessibles et abordables, même dans les régions les plus reculées.

Pour atteindre nos objectifs climatiques, **nous devons faire tendre les transports vers un taux d'émission zéro**. Il nous faut réduire les émissions dues aux transports de 90 % d'ici à 2050 pour parvenir à la neutralité climatique.

DES VOITURES MOINS POLLUANTES, UN AIR PLUS PUR

La Commission européenne propose des **objectifs plus ambitieux en matière de réduction des émissions de CO₂ des voitures et véhicules utilitaires légers neufs**.

Les émissions des voitures devraient être réduites de 55 % d'ici à 2030 et les voitures neuves devraient être à émissions nulles à l'horizon 2035. Pour les véhicules utilitaires légers, elle propose un objectif de réduction des émissions de 50 % d'ici à 2030 et de zéro émission à l'horizon 2035.

La Commission encourage également le développement du marché des véhicules à émissions nulles et à faibles émissions. Elle s'efforce notamment de faire en sorte que les citoyens disposent des infrastructures nécessaires pour recharger ces véhicules, pour les trajets de courte et longue durée.

Elle propose des **objectifs relatifs aux infrastructures pour carburants alternatifs**, par exemple pour la recharge de véhicules électriques et pour le ravitaillement en hydrogène.

Ces infrastructures revêtent une importance essentielle pour l'adoption de véhicules plus propres.

En outre, **à partir de 2026, les transports routiers seront couverts par le système d'échange de quotas d'émission, ce qui aura pour effet d'attribuer un prix à la pollution**, de stimuler l'utilisation de carburants plus propres et de favoriser les investissements dans des technologies propres.

D'ici à 2035, le taux d'émission de CO₂ des voitures neuves devrait être de

ZERO.

Un homme branche sa voiture électrique à une borne publique de recharge à Amsterdam, aux Pays-Bas.

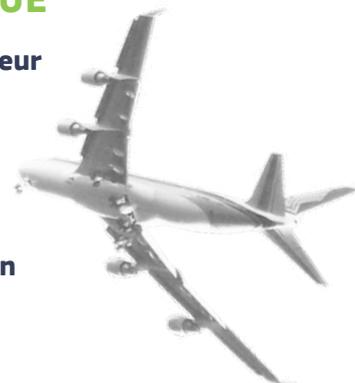


RENDRE LE SECTEUR DE L'AVIATION DURABLE ET FAIRE EN SORTE QU'IL COMPENSE SON EMPREINTE CLIMATIQUE

La Commission propose également une **tarification du carbone pour le secteur de l'aviation, qui bénéficiait jusqu'à présent d'une exception.**

Elle propose également de **promouvoir des carburants d'aviation durables**, et de prévoir, pour les avions, l'obligation d'utiliser des carburants mixtes durables au départ des aéroports de l'UE.

La Commission exigera également des grands **aéroports qu'ils fournissent un approvisionnement en électricité aux avions à toutes les portes.**



NOUVELLES RÈGLES POUR LUTTER CONTRE LES ÉMISSIONS DES NAVIRES

La Commission propose également d'étendre le **système de la tarification du carbone au secteur maritime. L'utilisation de combustibles durables pour tous les navires** au départ ou à destination d'un port de l'UE s'en trouvera favorisée. Les navires qui ne respectent pas ces valeurs limites se verraient imposer une sanction financière dissuasive.

La Commission fixera également des **objectifs pour que les grands ports fournissent aux navires une alimentation électrique à quai, de manière à réduire l'utilisation de carburants polluants qui nuisent également à la qualité de l'air au niveau local.**



Hydroville est le premier navire à passagers certifié dont le moteur diesel fonctionne à l'hydrogène, Anvers, Belgique.



PRENDRE LA TÊTE
DE LA **TROISIÈME**
RÉVOLUTION
INDUSTRIELLE

La transition écologique offre à l'industrie européenne une occasion majeure de créer des marchés pour des technologies et produits propres.

Les propositions permettent à notre **industrie de jouer un rôle moteur dans la transition** et lui donnent la sécurité juridique nécessaire pour **stimuler l'investissement et l'innovation**.

Nous renforcerons le **système de tarification du carbone dans l'industrie**. Les recettes supplémentaires générées par la tarification du carbone alimenteront l'innovation, notamment par l'intermédiaire d'un Fonds pour l'innovation rénové.

Ces propositions auront une incidence sur l'ensemble des chaînes de valeur dans des secteurs tels que l'énergie et les transports ou encore la construction et la rénovation, contribuant ainsi à **créer des emplois durables, locaux et bien rémunérés dans toute l'Europe**.

Les **investissements dans une économie à faible intensité de carbone stimuleront la relance verte** à la suite de la crise de la COVID-19.

D'ici à 2030

35

MILLIONS de bâtiments pourraient être **RÉNOVÉS**

160 000

EMPLOIS VERTS SUPPLÉMENTAIRES. pourraient être créés dans le secteur de la construction



L'électrification de l'économie et le recours accru aux énergies renouvelables devraient permettre d'**accroître le taux d'emploi dans ces secteurs**.

L'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments créera des emplois dans le secteur de la construction et la demande de main-d'œuvre locale augmentera.

Les propositions faciliteront l'augmentation des ventes de véhicules neufs non polluants et de carburants de transport plus propres, ce qui ouvre de **grandes perspectives à l'industrie automobile européenne**.

En 2020,

1

MILLION de véhicules électriques neufs ont été immatriculés en Europe, soit trois fois plus qu'en 2019.



D'ici à 2030,

30

MILLIONS de **véhicules à émissions nulles** devraient circuler sur les routes européennes.

Nous voulons préserver notre ambition climatique en évitant que les efforts déployés par notre industrie pour réduire les émissions ne soient compromis par une concurrence déloyale de l'étranger.

La Commission propose un mécanisme prévoyant que même les entreprises de pays où les règles en matière de climat sont moins strictes sont soumises au paiement d'un **prix du carbone pour leurs importations dans l'UE**.

Cette mesure est **essentielle pour que nos efforts en matière de climat soient couronnés de succès**, car elle permettra d'éviter que les émissions de gaz à effet de serre ne soient simplement délocalisées, ce qui rendrait vaine l'action de l'UE.

Porte-conteneurs dans le port de Hambourg, en Allemagne.





RENDRE NOTRE
SYSTÈME
ÉNERGÉTIQUE
PROPRE

Pour réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 55 % d'ici à 2030, il faut augmenter la part des énergies renouvelables et accroître l'efficacité énergétique.

La Commission propose de porter à **40 % l'objectif contraignant en matière d'énergies renouvelables dans le bouquet énergétique de l'UE**. En outre, des contributions nationales indicatives montreront comment chaque État membre devrait prendre part à la réalisation de cet objectif. Les propositions encouragent l'adoption de carburants d'origine renouvelable, tels que l'hydrogène, dans les secteurs de l'industrie et les transports, et fixent des objectifs supplémentaires.

En outre, il est essentiel de faire baisser la consommation d'énergie pour réduire à la fois les émissions et les coûts énergétiques pour les consommateurs et l'industrie. La Commission propose **d'élever les objectifs en matière d'économies d'énergie** au niveau de l'UE, et de les rendre contraignants, afin de parvenir à une réduction globale de 36 % d'ici à 2030. L'action des États membres sera guidée par des objectifs indicatifs nationaux.

Nouvel objectif en matière d'**ÉNERGIES RENOUVELABLES** pour 2030

40%



Nouvel objectif en matière d'**EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE** pour 2030

36%



Le système de taxation des produits énergétiques doit également soutenir la transition écologique en fournissant les incitations appropriées.

La Commission propose d'aligner les taux minimaux de taxation du chauffage et des transports sur nos objectifs climatiques, **tout en atténuant l'impact social et en soutenant les citoyens vulnérables**.

Elle **propose également d'éliminer les exonérations et les taux réduits qui encouragent l'utilisation de combustibles fossiles**, par exemple dans les secteurs de l'aviation et du transport maritime.

Les vagues se brisent au pied des éoliennes construites sur une digue du port de Boulogne-sur-mer, en France.





DES **BÂTIMENTS**
RÉNOVÉS POUR
UN MODE
DE VIE PLUS
ÉCOLOGIQUE

Les bâtiments représentent:



40%

de la consommation
d'énergie de l'UE



36%

des émissions
de gaz à effet
de serre liées
à l'énergie

Rénover les logements et les bâtiments permettra d'économiser de l'énergie, de se protéger contre les températures extrêmes et de lutter contre la précarité énergétique.

La rénovation est essentielle pour faire diminuer la consommation d'énergie des bâtiments, pour réduire les émissions en faisant appel à des sources d'énergie renouvelables et pour faire baisser le montant des factures énergétiques. En outre, la rénovation crée des emplois et stimule la croissance économique.

DISPOSITIF SOCIAL EN FAVEUR DE L'ACTION POUR LE CLIMAT

Le nouveau dispositif social en faveur de l'action pour le climat soutiendra les citoyens de l'UE les plus exposés à la précarité en matière d'énergie ou de mobilité ou les plus touchés par celle-ci. Il contribuera à alléger les coûts pour les personnes les plus affectées par les changements, afin que **la transition soit juste et que personne ne soit laissé pour compte.**

Il fournira une enveloppe d'un montant estimé à 72,2 milliards d'euros sur 7 ans pour financer la rénovation des bâtiments ainsi que l'accès à une mobilité à émissions nulles et à faibles émissions, voire une aide au revenu.

Outre les logements, occupés par des locataires ou par des propriétaires, les bâtiments publics — des écoles et des hôpitaux aux mairies et aux centres sportifs — doivent aussi faire l'objet d'une rénovation pour utiliser davantage d'énergies renouvelables et être plus économes en énergie.



Panneaux solaires sur une construction neuve à Beersel, en Belgique.

LES PROPOSITIONS DE LA COMMISSION:

Obliger les États membres
à **RÉNOVER AU MOINS**

3%



de la surface au sol totale de **TOUS LES BÂTIMENTS PUBLICS**.

Fixer une valeur de référence de

49%



**D'ÉNERGIES
RENOUVELABLES**
dans les bâtiments d'ici
à 2030

Obliger les États membres
à accroître l'utilisation des énergies
renouvelables dans le chauffage et le
refroidissement de



+1,1

POINT DE POURCENTAGE
par an jusqu'en 2030



TRAVAILLER AVEC
LA **NATURE**
POUR PROTÉGER
NOTRE PLANÈTE
ET NOTRE SANTÉ

La nature est une alliée importante dans la lutte contre le changement climatique.

La nature régule le climat, absorbe et stocke le carbone et fournit de précieuses ressources renouvelables pour la bioéconomie. **Restaurer la nature et permettre à la biodiversité de prospérer à nouveau constitue une solution rapide et peu onéreuse pour absorber et stocker le carbone.**

La Commission propose donc de **restaurer les forêts, les sols, les zones humides et les tourbières d'Europe**. Cela permettra d'accroître l'absorption du CO₂ et de rendre notre environnement plus résilient face au changement climatique.

Une gestion circulaire et durable de **ces ressources contribuera à l'amélioration de nos conditions de vie**, au maintien d'un environnement sain, à la création d'emplois de qualité et à la fourniture de ressources énergétiques durables.

NOUVEAUX OBJECTIFS POUR ACCROÎTRE LA CAPACITÉ DE NOTRE PUIITS DE CARBONE NATUREL



La Commission a adopté une feuille de route prévoyant de planter 3 milliards d'arbres d'ici à 2030.

Un plus grand nombre d'arbres, c'est une capacité accrue d'absorption de la pollution par le CO₂ et une biodiversité plus riche. Mais nos forêts sont soumises à une pression croissante en raison du changement climatique, de la perte de biodiversité et du développement de la bioéconomie. Dans sa stratégie en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030, l'UE a reconnu l'importance considérable des forêts, ce qui aidera à accroître de manière substantielle la quantité et la qualité des zones forestières de l'UE.

La bioénergie durable est un élément clé du bouquet énergétique de l'UE.

Parallèlement à d'autres sources d'énergie renouvelables, la bioénergie (énergie issue de la biomasse, telle que des sous-produits agricoles, de déchets ou d'algues) contribue à **l'élimination progressive des combustibles fossiles** et à la décarbonation de l'économie de l'UE. Mais elle doit être utilisée de manière durable. La Commission propose de nouveaux critères stricts visant à éviter l'exploitation forestière non durable et à **protéger les zones de grande valeur en matière de diversité biologique**.

L'UTILISATION EN CASCADE DE LA BIOMASSE



Un homme travaille à la restauration de la tourbière de Malý Bor, en Tchéquie.



RENFORCER
L'**ACTION**
MONDIALE POUR
LE **CLIMAT**

Seule la coopération avec nos partenaires internationaux nous permettra d'éliminer la menace que le changement climatique représente pour le monde.

Le pacte vert pour l'Europe a déjà donné l'exemple et a incité nos principaux partenaires internationaux à fixer leurs propres échéances en matière de neutralité climatique. Nous sommes maintenant **prêts à montrer à nouveau la voie**, en adoptant un plan détaillé qui nous permettra d'atteindre ces objectifs.

Être à la pointe de l'action mondiale en faveur du climat présente des avantages pour nos entreprises. Grâce à nos investissements dans les technologies liées aux énergies renouvelables, nous développons des compétences et des produits dont le reste du monde a lui aussi besoin. En accomplissant la transition vers des transports écologiques, nous créerons des entreprises de classe internationale qui pourront servir un marché mondial en expansion.

En outre, nous contribuons à relever le niveau mondial d'ambition dans la lutte contre le changement climatique. En travaillant avec nos partenaires internationaux, nous allons **réduire ensemble les émissions** dans le transport maritime et dans l'aviation au niveau mondial.

L'UE partagera ces propositions et idées avec ses partenaires internationaux lors de la prochaine réunion de la conférence des Nations unies sur les changements climatiques (COP26), qui se tiendra à Glasgow en novembre. Grâce à notre expérience politique, à notre leadership industriel, à la diplomatie climatique et à des instruments de financement spécifiquement conçus à cette fin, l'Union européenne **renforce considérablement l'action mondiale de lutte contre le changement climatique**.



30%

de l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale de l'UE sera consacré au soutien des objectifs climatiques.



Plus d'un tiers

du financement public mondial de la lutte contre le changement climatique provient de l'UE et de ses États membres.

Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la conférence des Nations unies sur les changements climatiques (COP 25) 2019 à Madrid, en Espagne.



Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne

© Union européenne, 2021



La politique de la Commission européenne en matière de réutilisation de l'information est mise en œuvre par la décision 2011/833/UE de la Commission du 12 décembre 2011 relative à la réutilisation des documents de la Commission (JO L 330 du 14.12.2011, p. 39). Sauf mention contraire, la réutilisation du présent document est autorisée dans le cadre d'une licence Creative Commons Attribution 4.0 International (CC BY 4.0) (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>). Cela signifie que la réutilisation est autorisée moyennant citation appropriée de la source et indication de toute modification.

Toutes les images © Union européenne, sauf mention contraire.

Crédits:

Couverture: Bâtiment, Bosco Verticale, Milan, Italie: Freepik.com; Panneaux solaires: Unsplash; Forêt: Freepik.com; Usine: Freepik.com

Page 2 — Terre: Pixabay; Panneaux solaires: Unsplash; Bâtiment: NE & NW facades of The Mill / © J. Skokan M. Tůma; Jeune plante: Freepik.com

Page 5 — Parlement européen à Strasbourg: Pixabay

Page 7 — Voiture électrique: © AdobeStock; Éoliennes: Thomas Galler. Unsplash; Jogger: © AdobeStock

Page 8 — Panneaux solaires: Freepik.com; Voiture électrique en charge: Freepik.com

Page 14 — ouvrier sur chantier: © AdobeStock

Page 15 — Borne de recharge et voiture électrique: © AdobeStock; Ingénieur logiciel: Wikimedia Commons

Page 19 — Ouvrier installant un système de ventilation: © iStock

Page 20 — Bâtiment public: © AdobeStock

Page 22 — Forêt: © AdobeStock

Page 23 — Utilisation en cascade de la biomasse: Images 1, 2, 4 et 6: Unsplash.com; Image 5: Wikimedia Commons

Print ISBN 978-92-76-39519-5 doi:10.2775/7609 NA-02-21-151-FR-C
PDF ISBN 978-92-76-39494-5 doi:10.2775/709851 NA-02-21-151-FR-N